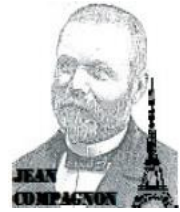




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège
Jean Compagnon



RENTREE 2026-2027 - INFORMATIONS PARENTS

N B : le service de restauration et les transports scolaires fonctionneront à compter du 1^{er} jour.

REPRISE DES COURS : 6^{ème} : **mardi 1er septembre 2026 - PAS DE COURS LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE**

5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} : **mercredi 2 septembre 2026**

Cours pour toutes les classes à partir du jeudi 3 septembre 2025

Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 et le mercredi de 8 h 30 à 12 h 25.
Les emplois du temps seront distribués aux élèves le jour de la rentrée. Ils sont provisoires jusqu'au 12 septembre compris.

VACANCES

Le départ en vacances a lieu **après** la classe et la reprise des cours le **matin** des jours indiqués.

| | |
|-----------|--|
| TOUSSAINT | <i>du vendredi 16 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026</i> |
| NOEL | <i>du vendredi 18 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027</i> |
| HIVER | <i>du vendredi 12 février 2027 au lundi 1^{er} mars 2027</i> |
| PRINTEMPS | <i>du vendredi 9 avril 2027 au lundi 26 avril 2027</i> |
| ASCENSION | <i>du mercredi 13 mai 2027 au lundi 18 mai 2027</i> |

FIN DES CLASSES LE VENDREDI 2 JUILLET 2027 APRES LES COURS.

CERTIFICATS DE SCOLARITE :

Trois certificats de scolarité seront remis aux élèves courant septembre 2026.

FOYER SOCIO-EDUCATIF :

Il organise des activités au sein du collège. Une fiche d'adhésion sera remise aux élèves dès la rentrée par le professeur principal.

ASSURANCE SCOLAIRE «responsabilité civile» :

Elle est **OBLIGATOIRE** pour toute participation aux activités facultatives (sorties et voyages scolaires) et est fortement conseillée pour les activités obligatoires. L'attestation sera à déposer au collège à la rentrée.

En cas d'accident de trajet ou à l'intérieur de l'établissement, la famille doit faire sa déclaration auprès de **son assurance** pour obtenir tout remboursement.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Si votre enfant est domicilié à **Ste Olive**, la région Auvergne Rhône Alpes organise le transport scolaire. L'inscription se fait chaque année en ligne sur le site de la Région onglet « transports » à compter du 2 juin 2026.
- Si votre enfant est domicilié dans les communes d'**Ambérieux en Dombes, Massieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Toussieux et Trévoux pour partie**, l'inscription se fait en ligne sur le site de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée à compter du 1er juin 2026.

REMARQUE IMPORTANTE :

Les élèves sont tenus d'avoir toujours sur eux leur carte de transport scolaire quand ils prennent le car afin de pouvoir la présenter au contrôleur (tolérance pendant le mois de septembre).

